

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER
DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
REUNI LE 6 JUILLET 2017**

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les **membres élus**, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Ali Benmakhlouf, Vincent Ferré, Sylvie Le Möel, Donna Kesselman, Laurent Lespez, Guillaume Marche, Mireille Touzery, Graciela Villanueva

Collège B : Jean-Pierre Brouillaud, Patricia Cardona, Karine Chambefort, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Roberto Poma, Stéphanie Wojcik, Marie-Karine Schaub

Collège BIATSS : Karine Bellance, Vincent Ronach

Collège étudiants : Léo Simonet, Clément Molinier, Aurélien DAVISSE

Personnalités extérieures : Frédéric Henry, Erwan Le Fur

Parmi les **membres de droit** était présente : Myriam Baron

Parmi les **membres invités** étaient présents : Sergio Delgado, Nadia Duchêne, Serge Lhomme, Sabine Reungoat, Myriam Tola, Guillaume Garçon

1. Approbation du PV du conseil du 1^{er} juin 2017

Après lecture des procurations et en l'absence d'amendements, le PV du conseil du 1^{er} juin 2017 est mis au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- Points d'information « actualités »

Anne-Lise Humain-Lamoure fait un point sur le projet de réorganisation du bâtiment i. Les programmistes n'ont pas encore rendu leurs propositions car ils sont en négociation avec certains services centraux. Le calendrier des travaux n'est donc pas encore connu. L'ensemble des demandes de l'UFR serait susceptible de recevoir un avis favorable.

Anne-Lise Humain-Lamoure annonce le recrutement par le lycée Léon Blum d'enseignants pour la CPGE en Lettres et en Géographie. Elle déplore que le partenariat ne puisse être renouvelé pour la rentrée 2017 en raison du refus par le lycée et le Rectorat d'un rééquilibrage des effectifs des options et spécialités. Le Conseil sera informé des suites qui seront données.

Anne-Lise Humain-Lamoure informe d'une proposition de décret soumise au CNESER concernant le passage du M1 au M2 : l'année universitaire 2017/2018 sera une année de transition au cours de laquelle il sera encore possible, pour la dernière fois, d'évaluer des candidatures pour le passage du M1 au M2. Seules les mentions indiquées dans le projet de décret – les mêmes que l'année passée – seront concernées : Communication, Géographie, Histoire, LLCER.

Anne-Lise Humain-Lamoure informe les membres du Conseil que de nombreux dysfonctionnements sur la plateforme trouvermonmaster.com ont été constatés et transmis aux services centraux mais qu'aucune solution n'a été proposée à ce jour. Le dispositif de prise en charge par le Rectorat des étudiants sans admission n'a pas encore été précisé.

Elle indique que le projet Alter PACES a été accepté par le Ministère. Ce projet donnera la possibilité d'entrer dans un cursus de médecine après n'importe quelle année de L2 ou de L3. Elle précise cependant que le Ministère n'a pas validé le volet « semestre rebond » pour la réorientation en cas d'échec en PACES.

Elle rappelle l'historique concernant la genèse des nouveaux cursus et des écoles universitaire de recherche (EUR) dans le cadre de l'appel à projet PIA3. L'UPEC est partie prenante dans 4 EUR et l'UFR dans 3 : une EUR portée par UPE Labex Futurs urbains, où le master « Espaces, sociétés, territoires » est seulement associé, une EUR portée par l'UFR de Sciences, portant sur la thématique « Santé-environnement » où le master « Territoires, ville, santé » a été intégré mais là aussi de manière marginale et une EUR portée par UPE et le Labex SITES, intitulée NUMIS où un master a été engagé mais sans aucune consultation de l'UFR. Elle précise qu'une réunion avec le VP recherche doit avoir lieu prochainement.

Concernant ces participations à des EUR, plusieurs principes forts ont été posés par l'établissement : ces EUR ne constituent pas de nouvelles structures institutionnelles ; l'inscription des étudiants doit demeurer en master dans leurs UFR respectives en doctorat à UPE et dans les UFR des laboratoires concernés ; les maquettes restent en l'état (simple mutualisation de cours) ; si des heures sont réalisées hors maquettes accréditées, elles seront rémunérées en heures complémentaires et payées sur les fonds des EUR.

Des discussions avec l'Université Paris 1 ont eu lieu à propos d'une EUR en philosophie, mais l'Établissement et l'UFR ont refusé d'y participer car le projet n'incluait pas l'École doctorale « Culture et sociétés ». Dans ces conditions, les futurs doctorants issus des masters de l'UFR auraient été inscrits à Paris 1, ce qui constitue un risque d'avoir à terme moins de doctorants au LIS et à l'École doctorale « Culture et sociétés » et de voir menacer des postes d'enseignant-chercheur en philosophie à l'UPEC.

Anne-Lise Humain-Lamoure revient sur la refonte du site web de l'UPEC qui se fera en deux temps et devrait être mise en œuvre à partir de septembre. À l'issue de cette refonte, le site web devrait être plus design et mieux référencé sur différents moteurs de recherche, mais cela implique un gros travail de migration, de mise à jour des pages, puis de formation des contributeurs. Cependant, un point reste problématique : la place du bouton « Facultés, écoles et instituts » dans la barre des menus, dans un premier temps retiré, dans un second temps remplacé par un bouton « Composantes » placé après celui intitulé « Vie de campus », en fin de barre. Plusieurs remarques sont émises par les membres du Conseil concernant le caractère incompréhensible de cette modification, qualifiée « d'affligeante ». Elles seront portées à la connaissance du CODIR qui abordera la question prochainement.

Anne-Lise Humain-Lamoure fait un point sur la structure administrative de l'UFR. Elle expose les problèmes récurrents de la badgeuse, concernant notamment les jours de récupération. Elle précise que le fonctionnement de l'outil sera de nouveau modifié. Elle informe également de la mise en place du RIFSEEP, qui n'entraînera aucune perte de salaire pour les personnels, mais risque d'occasionner des dépyramidages insidieux à long terme. En revanche, à l'échelle de l'UFR, on peut noter un moindre *turn-over* par rapport aux précédentes années. Anne-Lise Humain-Lamoure annonce également la réussite aux concours de Marion Lecoq, gestionnaire pédagogique, et de Marion Denis, secrétaire pédagogique qui resteront au sein de la composante. Elle rappelle le départ imminent de Philippe Joseph-Reinette et annonce le recrutement de Marie Poulet en tant qu'assistante de direction.

Anne-Lise Humain-Lamoure informe sur l'assouplissement de l'application trop stricte jusqu'à présent à l'UPEC de la loi Sauvadet. Cette évolution importante, souvent demandée par l'UFR LLSH, permet de prolonger les agents contractuels une année de plus (elle-même renouvelable un an, soit deux ans en tout), à condition qu'il y ait une évolution des fonctions et que la personne soit engagée dans une démarche de préparation et de présentation aux concours de la fonction publique. L'objectif est d'augmenter la part de fonctionnaires dans la structure, et de réduire ainsi la précarité en même temps que le *turn-over* des personnels. Anne-Lise Humain-Lamoure fait également part de la volonté de remettre en place des procédures, peu ou mal suivies du fait d'un renouvellement très important des personnels ces dernières années.

Jean-Marc Leblanc aborde ensuite le sujet des livrets pédagogiques et rappelle le projet d'élaborer une interface de saisie à distance qui en facilitera la conception. Il note que cette interface n'est pas encore assez aboutie et nécessite quelques tests. Il détaille ensuite l'organisation et les délais pour la production des livrets de L1, L2, L3, parcours et masters cette année dans l'attente de cette plateforme qui sera active l'année prochaine.

Jean-Marc Leblanc présente le planning des réunions de rentrée pour le niveau L et interroge les membres du conseil pour ce qui concerne les masters. Il propose au conseil soit de fixer les réunions de pré-rentrée de tous les masters au 22 septembre afin de concilier l'ensemble des calendriers des masters, soit de laisser au moins pour la rentrée 2017-2018 aux responsables de master la latitude d'organiser leurs réunions en fonction des spécificités des différentes formations. Le conseil se prononce pour cette deuxième proposition. JM Leblanc indique qu'il conviendra cependant d'harmoniser l'affichage de ces réunions.

Mireille Touzery propose d'organiser un événement comprenant les remises de diplômes, les prix de thèses ou de masters en même temps que la journée d'accueil des étudiants de masters. Il lui est répondu que l'idée est bonne mais qu'il semble difficile dans le temps imparti de l'effectuer cette année.

3- Election du/de la président.e de la Commission des Moyens

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle le principe et le fonctionnement des commissions et s'interroge sur leur utilité étant donnée la faible participation à certaines d'entre elles d'une part, la redondance des échanges entre conseils et commissions d'autre part : le sujet sera débattu en Conseil ultérieurement.

Le Conseil est invité à se prononcer au sujet de la nouvelle présidence de la commission des moyens. Dans la continuité de la précédente équipe décanale, Anne-Lise Humain-Lamoure propose au Conseil que la vice-doyenne en charge des moyens puisse présider la commission correspondant à ce domaine et soumet donc au Conseil la candidature de Myriam Baron.

Myriam Baron est élue présidente de la commission des moyens à l'unanimité.

4- Vote des responsables de mention pour l'année 2017-2018

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que ce point a été discuté lors de la commission pédagogique du 21 avril 2016 et que la nomination d'un responsable de mention sera obligatoire à compter de la rentrée 2017. Leur rôle se rapprochant de celui des directeurs de départements, la commission propose de désigner par défaut les directeurs de département comme responsables de mentions.

Un échange a lieu sur les cas particuliers de la mention LEA en licence partagée par deux départements, et de la mention LLCER en licence et master LLCER partagée par trois départements. Il est proposé une double responsabilité de la mention LEA en licence ; une double responsabilité de la mention LLCER en licence et une seule responsabilité en master, partagée et tournante entre les trois départements portant la mention LLCER. La proposition de la commission est soumise au vote du Conseil.

La nomination par défaut des directeurs de départements en tant que responsables de mention est votée à l'unanimité.

5- Vote de la composition des conseils de perfectionnement pour l'année 2017-2018

Jean-Marc Leblanc explique qu'il est désormais obligatoire de mettre en place ces conseils de perfectionnement pour la rentrée 2017-2018. Il rappelle qu'après plusieurs débats en commission pédagogie, il a été proposé de les organiser au niveau des départements pour plus d'efficacité. Il précise que seuls les départements d'Anglais, de Géographie et de Communication ont communiqué la liste des membres des conseils de perfectionnements.

En accord avec les membres du Conseil, le vote est reporté au prochain Conseil.

6- Vote de maquettes en FA et FC

Le vote est reporté au prochain Conseil de la rentrée pour la CFVU du 25 septembre.

7- Vote d'ouverture de groupes pour le 1er semestre 2017-2018

Jean-Marc Leblanc informe les membres du Conseil d'une très probable augmentation des effectifs au regard des données APB et d'une estimation des étudiants doublant. Il souligne donc la nécessité d'ouvrir des groupes supplémentaires de TD pour la rentrée.

Mireille Touzery précise qu'il manque un groupe de spécialisation au semestre 2 et qu'il faudra rectifier la maquette. JM Leblanc lui répond qu'il faudra désormais prévoir ces modifications dans le cadre de la nouvelle offre de formation.

Laurent Lespez demande le seuil de dédoublement des groupes. Anne-Lise Humain-Lamoure répond qu'il faut en discuter car les dédoublements ont un coût. Des choix ont été effectués en 2013 pour rétablir l'équilibre budgétaire de l'UFR : la priorité a été donnée à la préservation de l'emploi au détriment du fonctionnement. Elle précise par ailleurs que si on fixe un maximum, un minimum pourra être aussi envisagé ce qui pourrait créer des difficultés dans certaines formations. Elle propose donc d'étudier collectivement la création de groupes de TD au cas par cas, sur la base des chiffres.

L'ouverture de groupes au 1^{er} semestre 2017-2018 (tableau en annexe) est votée à l'unanimité.

8- Vote des intitulés de « Blocs 2 »

Jean-Marc Leblanc présente la proposition de la commission pédagogie concernant les enseignements de « blocs 2 » pour l'année universitaire 2017-2018. Il précise que alors que le projet avait été d'augmenter le nombre des blocs 2 pour anticiper l'augmentation des effectifs, leur nombre est réduit par rapport à l'année précédente. Cela risque de poser problème au regard d'une augmentation importante des effectifs.

Mireille Touzery propose d'ouvrir un bloc 2 en Histoire. JM Leblanc indique qu'il est possible d'ajouter ce cours en Histoire, mais cela ne permettra pas de réduire les effectifs par groupes, et exigera un effort d'équilibrage par les secrétariats pédagogiques.

La liste des intitulés de bloc 2 est adoptée à l'unanimité.

9- Information sur l'organisation LANSAD en L1

Jean-Marc Leblanc indique le nombre de groupes qui ouvriront au premier semestre et précise que le livret du LANSAD est en cours d'actualisation. Il annonce qu'une réunion s'est tenue avec l'ensemble des responsables, le secrétariat et la scolarité pour établir une procédure applicable dès la rentrée 2017. Les étudiants s'inscriront en premier lieu via les inscriptions pédagogiques (IP) web dans les différents niveaux. La capacité d'accueil sera bloquée à 30 étudiants par groupe. Après fermeture des IP Web, le secrétariat LANSAD prendra le relais et inscrira les étudiants à hauteur de 35. Jean-Marc Leblanc précise que si le nombre d'étudiants en attente peut être connu en temps réel, le temps de réaction sera plus rapide pour proposer l'ouverture de groupe.

10-Information sur « Mieux réussir en L1 »

Jean-Marc Leblanc informe le Conseil que le projet « Mieux réussir en L1 » sera reconduit en 2017-2018. Une réunion ouverte à tous aura lieu au début du semestre pour dresser le bilan de l'année passée et, au besoin, faire évoluer le dispositif.

11-Vote de crédits pédagogiques pour le 1^{er} semestre 2017-2018

Myriam Baron présente les projets pédagogiques pour le 1^{er} semestre 2017-2018. Le montant total des demandes formulées suite à l'appel à projets pédagogiques est de 5 200 euros. Ces demandes concernent 3 départements : Lettres pour 7 projets ; Anglais pour 4 projets et Géographie pour 3 projets. Il est rappelé que les actions doivent avoir lieu avant 31 décembre et que les crédits doivent être engagés au plus tard au début du mois de novembre (autrement dit les devis ont dû parvenir avant).

Les crédits pédagogiques sont adoptés à la majorité moins une abstention.

Questions diverses

Aurélien Davaisse fait une remarque concernant les nombreux dysfonctionnements de report de notes cette année et d'absence d'information lors des rattrapages.

Anne-Lise Humain-Lamoure lui répond que l'augmentation des effectifs étudiants a accru la charge de travail. Dans le même temps, l'absence de collègues dans le service scolarité a fait porter cette charge sur quelques personnes seulement. Enfin, de nombreux rappels ont dû être effectués car certains enseignants ont rendu leurs notes très en retard.